

**Thierry DELABALLE**  
**Ancien collaborateur de Louis Arretche**  
**17 rue Copernic 75116 Paris**

*Le 2.11.2010*

**Cette lettre est mon témoignage concernant des discussions auxquelles j'ai assisté en tant que collaborateur de Louis Arretche, architecte du jardin des Halles, entre celui-ci et Henri de Miller, sculpteur et auteur de la tête dénommée " l' Ecoute ", située place René Cassin, et d' un cadran solaire installé non loin de celle-ci .**

**Le sujet de ces conversations portait sur ces deux sculptures . En plein accord , le sculpteur et l'architecte avaient décidé que " l'Ecoute " devait , étant donné son thème , être en contact direct avec le sol , de façon à ce que l'oreille , placée contre celle-ci , donne l'impression de capter les rumeurs souterraines de la ville . L' idée de jucher cette tête sur un socle ou un gradin avait donc été écartée , comme un contresens absolu .**

**Par ailleurs , le dessin de la place , tel que concerté entre Henri de Miller et Louis Arretche , représente un labyrinthe , destiné à suggérer un chemin initiatique conduisant vers la sculpture . Sculpture et dessin de la place forment donc , de par la volonté**

**des deux créateurs , un ensemble .**

**En écho à cette place , qui épouse la forme d'une conque , d'un coquillage géant , répondait un autre thème marin , lui aussi voulu par le sculpteur et l'architecte : celui du cadran solaire en forme de vague situé à proximité .**

**Ces différents éléments : " l'Ecoute " , la place semi-circulaire et la vague du cadran solaire , constituent donc , dans l'esprit de leurs créateurs , un TOUT INDISSOCIABLE , destiné à offrir au coeur de la ville un climat de méditation et de poésie .**

**C'est pourtant cet ensemble qu'il est prévu de détruire ! A l'ombre et dans l'intimité de l'Eglise Saint Eustache , en parfaite continuité avec elle , une oeuvre remarquable , riche de sens et appréciée des parisiens , est vouée à la démolition ...**

**Ceci , ajoutons-le , dans le mépris le plus absolu du droit moral des auteurs et de leurs héritiers !**

**Ce sera assurément , de la part de la municipalité de Paris et de son maire , une mauvaise action - à la fois une erreur et une faute . Elle ne leur fera pas honneur !**

*J. Akhaly*